

# APPEL À SOLUTIONS CLIMAT NOVABUILD 2022

---

Appel à  
**innovations**  
pour répondre au  
**dérèglement climatique**

*Cahier des Charges*

Date limite de remise du Dossier de Pré-Sélection :

31 MAI 2022 A 12 H 00

# Sommaire

---

1. Introduction .....	3
2. Les objectifs de l'appel à innovations.....	3
3. Les orientations thématiques .....	4
4. À qui s'adresse cet appel ?.....	4
5. Les critères de sélection .....	5
6. Les modalités de dépôt des projets .....	7
a. 1 <sup>re</sup> étape : Dossier de Pré-Sélection .....	7
b. 2 <sup>e</sup> étape : Dossier Définitif de Projet.....	8
7. Le calendrier de l'Appel à Solutions Climat .....	9
8. L'accompagnement des projets labellisés .....	10
9. Les contacts .....	10
10. Annexes .....	10

## 1. Introduction

Cluster du BTP, NOVABUILD regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction : maîtrise d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et d'ingénieries, économistes, entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics, fabricants de produits industriels, distributeurs, organismes de contrôle et de certification, organismes de formation et de recherche, entreprises de services (assurances, exploitation, diagnostics, etc.), et organismes de représentation professionnelle, associations d'usagers.

L'une des particularités de NOVABUILD est d'aborder l'ensemble des métiers de la construction, alliant les Travaux Publics et le Bâtiment. Ces activités sont situées dans des contextes différents mais unies par l'activité des chantiers et par une même volonté d'avancer sur le plan de la construction durable au niveau du Bâtiment, du quartier, de la ville et du cadre de vie.

La trajectoire bas carbone annoncée après la COP 21 devrait amener la France à baisser l'émission de ses gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050, or depuis cette date nous avons fait + 4,1 %. Le BTP a lui plus que contribué à la dégradation avec + 11 %.

Jamais depuis 3 millions d'années, le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère, n'avait atteint comme en mai 2019, le taux de 415 ppm (g/t). Nous suivons la voie des pires scénarios.

Plus nous tardons à enclencher les mesures qui conviennent, plus celles-ci seront sévères. L'esprit de transition s'éloigne donc peu à peu pour laisser place à la nécessaire rupture.

Nous devons repenser totalement nos modèles et viser une économie de la préservation, du réemploi, de la réhabilitation, du partage ou de la mutualisation, de la simplicité à services rendus équivalents. Cela requiert des talents, de la recherche, des mises au point innombrables.

NOVABUILD devient « l'allié Solutions Climat » des professions de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier.

Le présent appel à innovations vise à mettre en avant et à développer des projets répondant à cet engagement.

## 2. Les objectifs de l'appel à innovations

L'appel à innovations est ouvert aux projets collaboratifs et aux projets individuels d'innovation technologique et non technologique, et permettra :

- d'accélérer l'identification et le montage de projets ;
- de faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation.

### 3. Les orientations thématiques

NOVABUILD a vocation à faire émerger et soutenir des projets d'innovation pour :

- L'atténuation du dérèglement climatique :

Décarbonation, Réhabilitation, Densification, Optimisation, Mutualisation, Mobilité décarbonée, Energie décarbonée, Efficacité, Smart city, Smart building, Rénovation, etc.

- L'adaptation à ses conséquences :

Santé des occupants, Isolation, Forêt urbaine, Village nourricier, Ferme urbaine, Parc filtrant, Végétalisation, Renaturation du sol, Abris enterré, Route végétale, Ville ventilée, etc.

- La préservation de la biodiversité :

Sobriété constructive, Diversification, Végétalisation - Renaturation, Désimperméabilisation, Trame bleue, verte et noire, Densification, Reconquête des friches, ZAN, Diagnostic, etc.

- La conservation de la ressource :

Immeuble = banque de matériaux, ACV, Démontabilité, Recyclage, Valorisation de l'ancien, Renoncer, Réemploi, Impact de l'ouvrage sur la consommation, Ecoconception, Biosourcé, Traçabilité des matériaux, etc.

Tous les projets s'inscrivant dans ces thématiques sont recevables.

### 4. À qui s'adresse cet appel ?

Cet appel s'adresse aux acteurs de la construction. Les projets collaboratifs pourront regrouper des PME, ETI, des laboratoires, des organismes publics ou para-publics, des cabinets d'architectures, des entreprises unipersonnelles, des porteurs de projets individuels, ou des associations. Le porteur de projet doit être une personne morale, et ne peut être un laboratoire.

L'innovation concernera les domaines d'activité suivants :

- construction (bâtiment et travaux publics),
- infrastructures,
- aménagement urbain,
- immobilier,
- exploitation et entretien des ouvrages.

Les projets individuels ne pourront pas être portés par un laboratoire.

Le porteur du projet, et ses partenaires s'il y a lieu, seront adhérents de NOVABUILD ou devront le devenir avant la pré-sélection. Le porteur du projet doit avoir son siège social en Pays de la Loire, ou disposer d'une activité significative dans la région.

## 5. Les critères de sélection

La sélection sera effectuée par les membres du Conseil Scientifique et Technique (CST) de NOVABUILD, composé d'experts de la construction :



Le Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD est indépendant et soumis à la confidentialité. Il a pour objectif d'évaluer l'intérêt et la faisabilité technique des projets qui lui sont présentés.

La sélection se fera sur la base des critères suivants :

### *Caractère innovant du projet*

L'innovation caractérise tout produit ou service développé à partir d'une découverte, d'une invention, d'un savoir-faire spécifique ou d'une nouvelle organisation, qui est commercialisé sur le marché concurrentiel ou qui répond à un enjeu majeur. Elle peut être :

- Une rupture scientifique ou technologique majeure (excellence scientifique/technologique),
- Une amélioration technologique ou méthodologique substantielle,
- Une nouvelle application d'une technologie,
- Une nouvelle approche méthodologique ou organisationnelle pour la construction (innovation à caractère non-technologique).

### *Intérêt économique*

- Caractère compétitif
  - Création de valeur ajoutée pour le renforcement des partenaires sur un secteur donné,
  - Acquisition de nouvelles technologies par les entreprises du projet, leur permettant d'avoir accès à de nouveaux marchés ou tranches de marchés.
- Développement économique régional
  - Localisation de l'essentiel de l'activité du projet dans le territoire des Pays de la Loire,
  - Accroissement prévisible de l'attractivité du territoire pour les entreprises et les laboratoires,
  - Potentiel de création de valeur par les résultats attendus du projet,
  - Connaissance des marchés potentiels.

### *Thématiques*

- Les propositions sélectionnées doivent s'inscrire dans le cadre des thématiques définies au paragraphe 3 page 4, et apporter des solutions au dérèglement climatique, que ce soit en termes d'atténuation ou d'adaptation.
- Contribution à une thèse ou projet qui fournit le cadre à un travail de thèse ou de post-doc, ...

### *Aspects environnementaux et humain*

- Qualité et pertinence de la contribution de l'innovation à l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique,
- Niveau de prise en compte des impacts environnementaux en Analyse de Cycle de vie,
- Prise en compte des impacts en termes humains et sociaux (qualité de vie, santé, acceptabilité, etc.).

### *Intérêt stratégique du projet*

- Contribution à la structuration d'une filière ou d'une activité ou comblement d'un manque technologique stratégique,
- Contribution à des synergies au plan régional, national ou international,
- Nouveaux partenariats et collaborations d'acteurs,
- Mise en place de pratiques, d'équipements ou de produits (plates-formes technologiques, ...)  
utiles aux acteurs ligériens,
- Utilisation d'un des grands équipements de recherche des laboratoires membres de NOVABUILD.

### *Qualité du portage*

- Rédaction,
- Avancement du dossier,
- Formalisation des tâches,
- Crédibilité du porteur de projet,
- Évaluation des risques.

### *Qualité du partenariat (si le projet est collaboratif)*

- Caractère fédérateur du partenariat,
- Capacité des partenaires à mener à bien le projet :
  - Légitimité du consortium,
  - Compétences reconnues des partenaires impliqués,
  - Caractère équilibré des collaborations : échanges d'objectifs, transfert de technologie par exemple, entre partenaires durant le projet.
- Qualité de management du projet,
- Propriété intellectuelle.

Remarque : Les membres du CST qui devront prendre connaissance des documents transmis à NOVABUILD ont signé un engagement de confidentialité.

## 6. Les modalités de dépôt des projets

La réponse à cet appel à innovations se fera en deux temps :

- Dossier de Pré-Sélection (DPS)
- Dossier Définitif de Projet (DDP)

Les documents de référence annexés au présent document sont disponibles sur le site Internet : [www.novabuild.fr/appel-innovation](http://www.novabuild.fr/appel-innovation).

### **a. 1<sup>re</sup> étape : Dossier de Pré-Sélection**

Le porteur de projet dépose auprès de NOVABUILD, par courriel à [lucie.vidal@novabuild.fr](mailto:lucie.vidal@novabuild.fr), un Dossier de Pré-Sélection (DPS) selon le modèle joint en Annexe 1. Un accusé de réception lui sera transmis.

Ce DPS est enregistré, examiné et sélectionné par NOVABUILD, en concertation avec le Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD.

Les Dossiers de Pré-Sélection peuvent être déposés dès l'ouverture de l'appel à innovations et seront sélectionnés après la date de clôture de la première étape.

NOVABUILD informera le porteur de projet de l'issue de la pré-sélection en lui fournissant toutes les recommandations pour le montage du Dossier Définitif de Projet.

À cette étape, les candidats pourront recevoir un appui technique de NOVABUILD pour la formalisation et la finalisation du montage du projet.

Les porteurs devront avoir échangé avec Lucie VIDAL avant la sélection des dossiers.

## **b. 2<sup>e</sup> étape : Dossier Définitif de Projet**

Le Dossier Définitif de Projet (DDP) sera établi selon le modèle joint en Annexe 2 par le porteur du projet (et ses partenaires si le projet est collaboratif). Le DDP sera déposé auprès de NOVABUILD par courriel à [lucie.vidal@novabuild.fr](mailto:lucie.vidal@novabuild.fr). Un accusé de réception lui sera transmis.

Une instruction technique et économique sera menée sur la base du DDP.

Le porteur du projet (et ses partenaires si le projet est collaboratif) sera invité à présenter le projet devant le Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD sur la base d'un document en Annexe 4.

La notification de sélection sera effectuée par le Président de NOVABUILD aux vues de l'avis du Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD. NOVABUILD informera les porteurs de l'issue du processus de sélection.

Les projets labellisés bénéficieront d'un accompagnement dédié, détaillé au paragraphe 8 page 10.

Remarques :

- Un contact anticipé entre un porteur de projet et NOVABUILD, vis-à-vis des dates limites de dépôts des dossiers, facilite la mise en œuvre de l'assistance dont il pourra bénéficier.
- Les membres du CST qui devront prendre connaissance des documents transmis à NOVABUILD ont signés un engagement de confidentialité.

Dans le cas d'un projet collaboratif :

- Un accord de consortium devra être prévu par les partenaires, traitant notamment de la Propriété Intellectuelle et du partage des fruits de l'exploitation des travaux issus du projet ;
- Un projet d'accord de consortium sera joint au Dossier Définitif de Projet.



## 7. Le calendrier de l'Appel à Solutions Climat

L'appel à innovations est organisé en deux étapes :

- Une candidature sous forme d'un Dossier de Pré-Sélection (DPS), Annexe 1
- Un dossier complet sous la forme du Dossier Définitif de Projet (DDP), Annexe 2

Le dépôt des Dossier de Pré-Sélection (DPS) se fera au plus tard le : **31 mai 2022 à 12h00**

Le dépôt des Dossiers Définitifs de Projet (DDP) se fera au plus tard le : **23 août 2022 à 12h00**

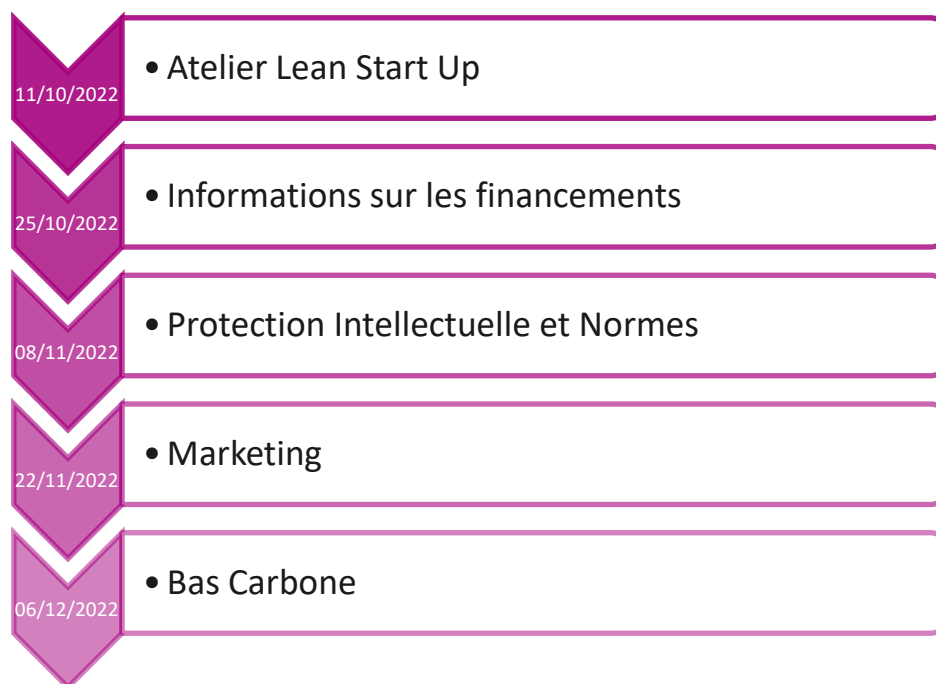
Le dépôt des DPS et DDP se fera uniquement par courrier électronique à l'adresse : [Lucie.vidal@novabuild.fr](mailto:Lucie.vidal@novabuild.fr)

Le calendrier est le suivant :

3 mars 2022	Ouverture de l'Appel à Solutions Climat
<b>31 mai 2022, 12h00</b>	Fin de dépôt des Dossiers de Pré-Sélection (DPS)
Fin juin 2022	Pré-sélection par le Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD
<b>23 août 2022, 12h00</b>	Fin de dépôt des Dossiers Définitifs de Projet
Les 13 et 14/09/2022	Audition des projets par le Conseil Scientifique et Technique de NOVABUILD
Au plus tard le 30 septembre 2022	Notification de labellisation par le Président du CST de NOVABUILD
11 octobre au 6 décembre 2022	Réunions collectives d'accompagnement des projets labellisés

## 8. L'accompagnement des projets labellisés

L'accompagnement débutera par des sessions collectives :



Un accompagnement personnalisé individuel sera proposé aux porteurs labellisés à hauteur d'un point trimestriel pendant 2 ans maximum.

## 9. Les contacts

Les demandes d'informations et les dossiers doivent être adressés par courriel à :

[Lucie.vidal@novabuild.fr](mailto:Lucie.vidal@novabuild.fr)

Cheffe de Projets Innovation : Lucie VIDAL – 06 46 40 08 49

Assistante de Direction : Eloïse TOUMELIN – 02 72 56 80 51

## 10. Annexes

Les annexes listées ci-dessous sont disponibles sur le site Internet : [www.novabuild.fr/appel-innovation](http://www.novabuild.fr/appel-innovation)

Annexe 1 : Modèle de Dossier de Pré-Sélection (DPS)

Annexe 2 : Modèle de Dossier Définitif de Projet (DDP)

Annexe 3 : Modèle de budget

Annexe 4 : Modèle de Présentation pour audition devant le Conseil Scientifique et Technique